

Edito

Le 15 mars 2020, dans un contexte un peu particulier, lié à la pandémie du COVID 19, vous avez élu un conseil municipal pour un nouveau mandat. Cette équipe partiellement renouvelée (5 nouveaux élus sur 15 conseillers municipaux), n'a pu s'installer que le 25 mai dans des conditions que tout le monde a connu durant cette période : barrières sanitaires, distanciation physique. Au nom du Conseil Municipal, je tiens à remercier chaleureusement les électrices et les électeurs qui malgré les hésitations légitimes de contamination se sont déplacés ce jour-là, ainsi que pour la confiance qui nous a été accordée. Nous nous attacherons à la mériter. Je remercie vivement les 5 élus qui n'ont pas souhaité se représenter d'avoir accepté de prolonger leur mandat jusqu'au 25 mai, ainsi que pour leur participation active à la vie de la commune pendant de nombreuses années.

La période de confinement du 17 mars au 18 mai a été une période d'angoisse que nous n'avions jamais connue. L'anxiété, la peur de la maladie étaient présentes dans nos esprits, entraînant parfois des moments de panique. Au nom de tous les élus, je tiens à remercier ceux qui étaient en première ligne : médecins, infirmières, aides-soignants. Merci également à celles et ceux qui souvent dans l'ombre ont soutenu et aidé les personnes âgées qui vivent dans l'isolement. Je voudrais dire toute mon amitié à nos artisans et commerçants qui ont vu leur activité impactée durant cette période, ainsi que celles et ceux qui ont été fortement perturbés dans leurs activités professionnelles. Qu'ils soient tous assurés de notre soutien.

Le 16 mai, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Mr André DELTORT, Maire Honoraire de Mayran, à l'âge de 94 ans. Élu de 1959 à 1995 (36 ans), il a été Maire pendant 24 ans. Malgré un protocole sanitaire contraignant, un hommage a pu lui être rendu au cimetière autour de ses proches.

Le nouveau Conseil Municipal promet toujours dans ce même esprit d'unité et de motivation, de continuer l'action menée durant le précédent mandat en accompagnant efficacement l'évolution de notre Commune.

Au nom de tous les élus, je vous renouvelle tous mes remerciements.

Le Maire, Yves MAZARS

MAIRIE : OUVERTURE AU PUBLIC Du mardi au samedi : De 8h00 à 12h00 Tél. 05.65.64.51.24 - Fax. 05.65.64.54.68

Mail : mairie-mayran@wanadoo.fr - Site Internet : http://www.mayran.f Pour tous les renseignements administratifs et les démarches en ligne : http://www.service-public.fr/

Présentation des nouveaux élus

Yves MAZARS, maire, Myriam FERRAND, $1^{\rm ère}$ adjointe, Kévin FRAYSSE, $2^{\rm ème}$ adjoint, Francis MOULY, $3^{\rm ème}$ adjoint.

Puis suivent dans l'ordre du tableau les conseillers municipaux : Béatrice FERRAND, Sandrine SIRMAIN, Jean-Claude MIQUEL, Sébastien POUGENQ, Anthony GOTTARDO, Samuel SIRMAIN, Claudine TEYSSEDRE, Rémi DUPRE, Nadège CASTANIER, Emeline DELMAS et Marion DALPAYRAT.

<u>COMMISSIONS COMMUNALES</u> : Monsieur le maire est président de chacune des commissions.

<u>Travaux - Voirie</u>: Rémi DUPRE, Myriam FERRAND, Francis MOULY, Jean-Claude MIQUEL, Sébastien POUGENQ, Samuel SIRMAIN,

<u>Affaires scolaires</u>: Titulaire, Nadège CASTANIER, représentant Monsieur le maire, Myriam FERRAND,

<u>Site Internet</u>: Nadège CASTANIER, Emeline DELMAS, Rémi DUPRE, Myriam FERRAND, Jean-Claude MIQUEL, Sandrine SIRMAIN, Claudine TEYSSEDRE,

<u>Commission consultative MAPA</u>: Nadège CASTANIER, Myriam FERRAND, Kévin FRAYSSE, Jean-Claude MIQUEL, Francis MOULY, Sébastien POUGENQ.

Les conseillers communautaires sont, dans l'ordre du tableau : Yves Mazars, Myriam FERRAND. Kévin FRAYSSE.

Délégués élus auprès des organismes auxquels la collectivité adhère :

Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron SIEDA : Samuel SIRMAIN.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable

SMAEP: Béatrice FERRAND, Claudine TEYSSEDRE,

Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont

SMBV2A: Kévin FRAYSSE,

Syndicat Mixte pour la modernisation et l'ingénierie des collectivités et établissements publics adhérents - SMICA : Sébastien POUGENQ,

Comité National d'Action Sociale - CNAS : Marion DALPAYRAT,

Conseiller en charge des questions de défense : Anthony GOTTARDO.

Correspondant sécurité routière : Yves MAZARS,

Représentant au sein d'Aveyron Ingénierie (agence Départementale) : Yves MAZARS.

DÉCHETTERIE - La déchetterie est ouverte toute la journée du samedi.

Horaires d'hiver : A compter du 25 octobre 2020

du Lundi au vendredi : de 14h à 17 h Le samedi : de 9h à 12h et 14h à 17h.

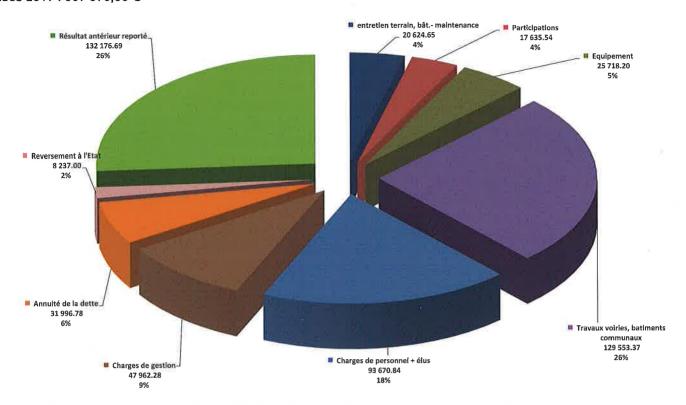
Horaires d'été : A compter du 28 mars 2021

du Lundi au vendredi : de 15h à 18 h Le samedi : de 9h à 12h et 14h à 17h.

Les changements d'horaires coïncident avec les changements d'heures officiels Déchetterie : 05.65.64.46.27 - Communauté des Communes : 05.65.80.20.80

Compte Administratif 2019

Le Compte Administratif du budget de la commune dégage un excédent de 94 502,20 € (hors assainissement comptabilisé en annexe)
Dépenses 2019 : 507 575,35 €



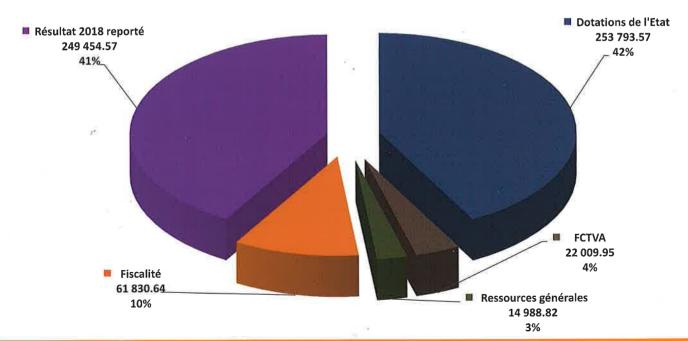
Les dépenses d'intervention totalisent : 193 531.76 € et représentent 38% des dépenses de l'année 2019.

Parmi ces dépenses :

• Travaux sur voirie rurale, aménagement chemin piétonnier, réfection toiture chaufferie église, réfection éclairage salle polyvalente, acquisition nouveau photocopieur et ordinateur pour le secrétariat....

Les dépenses de gestion totalisent : 173 629,90 € et représentent 34 % des dépenses de l'année 2019 (charges de personnel (titulaires + élus) + charges de gestion + annuité de la dette)

Recettes 2019 : 602 077.55 € - Elles sont constituées notamment de : remboursement de TVA, dotations de l'État et produit issu de la fiscalité (TF, TH et CFE)



Compte administratif du Budget ASSAINISSEMENT

En dépense : 25 914.33 € en fonctionnement et 138 080.08 € en investissement (2º™ tranche ; réalisation de la nouvelle station d'épuration) ;
En recette : 45 470.83 € en fonctionnement dont 27 930.59 € de redevance assainissement collectif des particuliers et participation de l'industriel et 169 403.58 € en investissement.

Travaux réalisés en 2019

Les chemins

L'ensemble des aménagements entrepris au cours de l'année précédente sont maintenant terminés.

Ainsi, le chemin piétonnier à l'entrée du village qui relie le lieu-dit Le Teil au centre du bourg en longeant les lotissements du Bois de Madame et de la Castagnal est achevé. Il permet à tous un accès sécurisé et tranquillisé au cœur du village et également un petit circuit de balade agrémenté d'un agréable aménagement paysagé.

Le chemin du Puech de Jonet à l'entrée du village en venant des Farguettes a, quant à lui, été élargi permettant ainsi l'accès à une zone constructible.





L'éclairage

- L'éclairage du stade est désormais fonctionnel et opérationnel, offrant ainsi l'accès aux activités sportives en nocturne dans les meilleures conditions.
- L'éclairage de la salle polyvalente a été rénové avec le remplacement des anciens néons défectueux par de nouveaux luminaires plus performants et moins énergivores.
- Des travaux d'extension de l'éclairage public ont également été réalisés avec l'ajout de deux candélabres au niveau de la Place de l'église et de la route des Places.

Renouvellement de matériel

• Etant donné l'évolution des procédures dématérialisées et des logiciels propres aux collectivités, le matériel informatique du secrétariat, ordinateur et photocopieur/imprimante/scanner, a dû être renouvelé. L'ancien ordinateur est utilisé à des fins de télétravail, la période de confinement que nous avons vécu ayant été révélatrice d'un tel besoin.

Réfection de l'église

• La toiture de la chaufferie a dû être totalement refaite.



Rappel

- La nouvelle station d'épuration est totalement en service après la réalisation du second étage de filtre planté de roseaux.
- Depuis le mois de juin 2019, les 2 stations d'épuration traitent les eaux usées des abonnés qui ont la possibilité d'y être raccordés.

Le fonctionnement de ces ouvrages est destiné à recevoir par le biais des réseaux d'assainissement uniquement les eaux usées domestiques (eaux ménagères) et les eaux vannes (sanitaires). Il est interdit d'y déverser :

- Les matières de vidange de toute nature
- Les déchets solides divers (lingettes, ou autres matières du même type)

- Les huiles usagées et corps gras (huiles de fritures)

Un règlement du service public d'assainissement a été distribué à tous les abonnés, et malgré cela quelques incivilités demeurent. Les élus sont certains qu'ils peuvent compter sur le sens civique et la conscience du bien commun pour que ces incivilités cessent.



Les budgets 2020

Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à 359 613,24 €

BUDGET PRINCIPAL		EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Opérations réelles	231 737,00	297 658,70	
	Opérations d'ordre	127 876,24	4 000,00	
RECETTES	Opérations réelles	355 613,24	169 782,46	
	Opérations d'ordre	4 000,00	131 876,24	

et à 301 658,70 € en investissement

Le budget d'assainissement s'équilibre à **57 412,10 €** en fonctionnement

BUDGET D'AS	SAINISSEMENT	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	Opérations réelles	34 762,10	62 977,90
	Opérations d'ordre	22 650,00	32 626,49
RECETTES	Opérations réelles	48 416,50	49 323,50
	Opérations d'ordre	8 995,60	46 280,89

et à 95 604,39 € en investissement

Impôts 2020, après 2 diminutions successives en 2016 et 2017, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2020. Taxe d'habitation : 3,93 % / Taxe sur le foncier bâti : 3,31 % / Taxe sur le foncier non bâti : 23,27 %/Cotisation Foncière des Entreprises : 8,99 %





week-ends et jours fériés.

Si une vie est en danger, aucune hésitation : contactez tout de suite le 15 (SAMU)



Suivez les conseils de votre Agence Régionale de Santé et des médecins de Midi-Pyrénées









La pandémie résultant du virus 'COVID19' ou 'CORONAVIRUS' et le confinement consécutif qui a débuté juste après l'élection de l'équipe municipale au premier tour le 15 mars 2020, ont perturbé le début de ce mandat, à commencer par la diffusion de ce bulletin municipal qui a lieu généralement en juin.

POUR 2020

Ces circonstances particulières ont ralenti le fonctionnement de la commune ;

L'installation du nouveau conseil n'a été effective que le 25 mai et le budget 2020 a été voté le 22 juin ; Les principales dépenses budgétisées de l'année en cours sont essentiellement des reliquats de 2019, soit :

- Divers travaux sur des Chemins Ruraux : à Valès, Route des Places aux Janenques/La Cau (Pommier Roux);
- ▶ Régularisation des acquisitions immobilières (actes notariés) suite à l'extension du chemin piétonnier route de Rignac et l'agrandissement du chemin rural de Puech de Jonet ;
- ▶ Changement de 2 poteaux incendie dans le bourg ;
- Travaux de réfection à l'église avec remplacement du moteur des cloches ;
- Divers achats de matériels ;

Autres dépenses prévisionnelles :

- Participation communale pour un accès et une extension de réseaux Electricité, Eau Potable à la sortie ouest des Farquettes ;
- Panneaux de signalisations et autres ;
- Projecteur supplémentaire aux Janenques.

Les mesures sanitaires imposées ont également engendré des dépenses supplémentaires de fonctionnement liées au COVID tel que : gel, plexiglass, gants, masques. Une aide de l'état a été attribuée pour l'acquisition de masques à destination de la population.

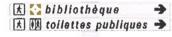
Notre collectivité et notamment sa vie sociale avec l'arrêt de toutes les manifestations, reste encore aujourd'hui suspendue à l'évolution de la situation pandémique et des décisions inhérentes qui pourraient être prises.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu sur notre commune du 21/01/2021 au 20/02/2021. Pour comprendre l'intérêt du recensement de la population, https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/a-quoi-ca-sert. L'agent recenseur déposera dans les boîtes à lettre des habitants les documents nécessaires à la déclaration en ligne. Il rencontrera uniquement les personnes ne désirant pas effectuer la démarche par internet.

Signalisation d'information locale

La signalisation d'information locale (SIL) est une signalisation légale complémentaire à la signalisation directionnelle des lieux



de vie. Elle indique les acteurs touristiques et commerciaux locaux d'une commune.

Depuis le 13 juillet 2015, en Aveyron, les enseignes publicitaires sont interdites au bord des routes départementales.

Dans un souci de conformité et dans un désir d'harmonisation de l'axe touristique Conques/Belcastel, la Communauté des Communes a confié une étude au cabinet Ligne et Sens.

Le rapport de cette étude a révélé de nombreuses anomalies dans la SIL de notre territoire (couleur de panneaux, caractères non normalisés, trop d'informations sur un même mât pour être lisible, etc). Cette étude, financée par la Communauté des Communes a débouché sur un devis par commune. Chaque commune aura, ensuite, à sa charge la réalisation et la pose des panneaux.

Sur Mayran, onze libellés différents quadrilleront notre territoire (principalement au centre bourg). Ils permettront une meilleure localisation des espaces communs et économiques. Les travaux pourraient débuter en 2021.

Nouveau site internet

Le site Internet va faire peau neuve. En effet le site réalisé en 2009 n'est plus adapté aux modes de consultation actuels (ordinateurs, tablettes, smart phones) ni à l'information attendue par le public qui doit être plus dynamique et réactive.

Ce dernier cessera d'exister au 31 décembre de cette année, cela concerne toutes les collectivités qui avaient opté pour cette solution à l'époque.

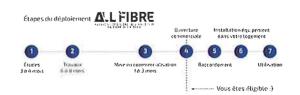
Une fois en ligne vous pourrez trouver sur ce tout nouveau site, les informations concernant les diverses démarches administratives, le tourisme et les manifestations organisées sur notre territoire, et de nombreuses informations utiles à la vie de chacun. Et, surtout, l'information locale sera plus dynamique et accessible dès la page d'accueil.

Le déploiement de la fibre optique

Depuis 2019, le Conseil départemental, le SIEDA (Syndicat intercommunal d'énergie de l'Aveyron) accompagnés par les communautés de communes déploient ALL'fibre, réseau de fibre optique visant à amener une connexion internet très haut débit à tous les aveyronnais. Cette initiative publique vient équilibrer, dans un souci d'équité, le réseau fibre déjà existant des opérateurs privés ne desservant que les agglomérations de Rodez et Millau. Au total, ce sont 12 000 km de fibre qui seront déployés par ALL'fibre sur une période de cinq ans. Après un ralentissement des chantiers dus à la pandémie, le déploiement a repris progressivement à hauteur de 70% dès le 11 mai, date de fin du confinement, et a atteint maintenant un rythme de 100%. Rattraper le retard est aujourd'hui la priorité des équipes : l'objectif reste de déployer la fibre sur tout le territoire communautaire d'ici 2022.

Les travaux en cours sur la communauté de communes : le déploiement se poursuivra vers les communes de Belcastel et Bournazel en 2021 et continuera sur Mayran et Goutrens en 2022.

L'installation du réseau public de fibre optique ALL'fibre, jusqu'à votre domicile comporte de nombreuses étapes. Sa construction nécessite différentes infrastructures techniques, découpées par zones. La durée de déploiement d'une zone est d'environ douze mois (études comprises) et son délai de mise en commercialisation peut varier d'un à trois mois après la réception des travaux. Il est difficile de donner une date prévisionnelle de raccordement de chaque foyer, le déploiement peut fluctuer au gré des contraintes rencontrées. Néanmoins, vous pouvez vous rendre sur le site internet **www.all-fibre.fr** pour prendre connaissance de l'évolution de la future connexion de votre foyer.



Pour rappel, ALL'fibre ne commercialise pas d'abonnements. Pour profiter de la fibre, vous devrez contacter le(s) fournisseur(s) d'accès internet (FAI) afin de prendre connaissance des différentes offres et faire votre choix. Ils procèderont alors au raccordement de votre logement au réseau de fibre optique.

Je trie mes ordures ménagères

Les ordures ménagères sont les déchets produits par le foyer au quotidien et que je jette à la poubelle.

En Aveyron, c'est 62 000 T soit 232 kg/habitant de déchets dans la poubelle noire.

Ce volume peut diminuer, il suffit que je trie correctement

Parmi les ordures ménagères, certaines peuvent être recyclées Je jette dans le sac jaune :

- Les bouteilles et les flaconnages en plastiques
- Les briques alimentaires et les emballages cartons
- · Les emballages métalliques
- Les sacs et les suremballages plastiques
- Les journaux, magazines, revues, enveloppes

Sac jaune à mettre dans les containers de tri-sélectif (couvercle jaune)

Le verre, dans la colonne spécifique à verre

- Bouteilles, flacons, pots,
- Ne pas y mettre le verre de table, vitre, miroir (à jeter dans le sac noir ou déchèterie)

Penser au compostage pour :

- Les déchets organiques de ma cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, pains, ...)
- Les déchets de ma maison (papiers, essuie-tout, cendres, plantes,...)
- · Les déchets de mon jardin

Je trie et je vais à la déchèterie pour :

- · Les meubles,
- L'électroménager,
- Les cartons (pliés),
- Le bois
- Le métal,
- Les déchets verts (si pas de compostage chez soi)
- Les encombrants ou tout-venant

Le reste, je le jette dans le sac noir :

• Tous les déchets qui ne sont pas recyclable ou valorisable



Déchèterie

Livret des consignes de tri disponible en mairie ou sur www.sydom-aveyron.com En 2021 une extension des consignes de tri va simplifier le geste de tri et améliorer le tri des emballages recyclables sur l'ensemble du département de l'Aveyron.

Une communication départementale sera réalisée par le SYDOM







Les piles et batteries usagées font partie des PDD (petits déchets dangereux) et doivent donc être collectées séparément. Elles contiennent un grand nombre de substances chimiques et de métaux qui doivent être traités avec soin. Si elles sont correctement traitées et recyclées, ces matières premières peuvent recevoir une deuxième vie et un circuit fermé est alors créé

Les ampoules recyclables, les tubes fluo-rescents, lampes fluo-compactes et lampes LED sont facilement reconnaissables grâce au logo d'une poubelle barrée.



Apportez-les ainsi que vos piles usagées à la déchèterie si vous pouvez ou dans les grandes enseignes et magasins de bricolage qui disposent de boites de récupération.

Rythme de passage du service de ramassage des ordures ménagères :

- sacs noirs : le lundi matin
- sacs jaunes : 1 semaine sur 2, le vendredi matin semaines paires

Animaux domestiques

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux domestiques qu'il est interdit de les laisser divaguer, vous engagez votre responsabilité (accident, dégât, attaques,...). En cas de perte de votre animal signalez le rapidement, et n'oubliez pas de le faire tatouer ou pucer.

Pensez à tenir vos chiens en laisse lorsque vous vous promenez sur le domaine public et à proximité d'autres personnes. De même, veil-lez à ramasser leurs déjections et à limiter les aboiements ou toute autre nuisance.

Multiple rural

Ce commerce, construit en 1992 a fonctionné de façon satisfaisante durant 18 ans, mais depuis 2009, il a vu 5 gérants se succéder. Le dernier a mis un terme au bail après 2 années peu fructueuses. Un nouveau devenir, non déterminé à ce jour, sera par conséquent envisagé pour ce bâtiment. La licence IV est louée à la « Grange des Tilleuls ».

École primaire

L'école accueillait, à la rentrée de septembre 2019, 70 élèves répartis en trois classes :

- Le cycle 1 avec Mme LAURENS: maternelle ; aidée de Mmes, Marie-Line GOTTARDO et Florence CARON (ATSEM)
- Le cycle 2 avec Mme CASTANIER : CP/CE1 ;
- Le cycle 3 avec M. SEGUR et Mme BUISSON : CE2/CM1/CM2.

Monsieur SEGUR est également le nouveau directeur de l'école depuis septembre 2019.

Durant l'année scolaire 2019/2020, les enfants de l'école ont participé, grâce à l'investissement de l'équipe enseignante et de l'Association des Parents d'Elèves, à de nombreuses manifestations qui ont animé la vie de notre village : soirée Halloween avec une chasse aux bonbons dans les maisons du bourg et lotissements alentours ; vente de sapins et de chocolats pour Noël ; défilé déguisé dans les rues du village à

l'occasion de Carnaval suivi d'un repas « soupe au fromage » ; etc...

Durant la période de confinement, l'équipe enseignante a mis tout en œuvre pour offrir à chaque élève un enseignement à distance adapté. Afin de favoriser le retour des élèves en classe, les enseignants, conjointement avec les services de la Communauté des Communes, ont travaillé sur la mise en œuvre du protocole sanitaire permettant de garantir la sécurité de chaque enfant et des agents communautaires.

Nous les en remercions ainsi que les parents pour leur compréhension et les agents communaux pour l'aide qu'ils ont apportée.

Il est cependant regrettable que nos élèves n'aient pu finir cette année scolaire au travers du traditionnel spectacle de fin d'année et de la kermesse. Remercions aussi l'Association des Parents d'Elèves pour l'initiative des photos de classe, qui permet notamment aux enfants de CM2 de finir leur cursus de primaire avec un petit souvenir!



En 2009 la collectivité a équipé la salle polyvalente des Janenques d'un défibrillateur cardiaque entièrement automatique, afin d'être près de l'emplacement le plus fréquenté, repas, festivités, terrains de sport...

Battue aux pigeons Touriers

En accord avec les services de la Préfecture, et par arrêté municipal du mois de février et du mois d'août, 3 battues aux pigeons touriers ont été organisées dans le village de Mayran et dans plusieurs hameaux de la commune. Le Conseil Municipal remercie vivement l'ensemble des chasseurs qui ont participé à ces 3 journées à la grande satisfaction de nos concitoyens.

Sécurité sur la voie publique

(respect du code de la route)

Pour rappel, la circulation dans la traversée du bourg est limitée à 30 km/h. Pour la sécurité des enfants et des habitants merci de respecter les limitations et la signalisation dans le bourg et les hameaux de notre village (vitesse, priorités, stop, ...). Encore trop de véhicules ne les respectent pas, faisons tous preuve de civisme afin de préserver la vie.



Piétons, hors agglomération vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (travaux par exemple).



Bibliothèque

Pour l'instant pour des raisons sanitaires, l'ouverture de la bibliothèque ne se fera que les samedis matin de 10h à 12h.

Nous sommes à la recherche de nouvelles ou nouveaux bénévoles pour tenir les permanences. Si des personnes sont intéressées elles sont les bienvenues.

Voirie

Travaux 2019

Communauté des Communes

Goudronnage des voies communales du cimetière à la tournée du Soulié et route des Calvinies avec curage des fossés et préparation à tous ces revêtements.

Montant total de ces travaux : 49 014 €.

Les travaux de fauchage et d'élagage des haies sont toujours réalisés par les agents de la Communauté des Communes.

Commune

Remise en état de chemins ruraux sur les secteurs de Pioux, La Bessarède et Labro : pour un montant de 20 400 €.

Travaux 2020

Communauté des Communes

Le programme de travaux d'investissement en 2020 se décompose comme suit : Goudronnage des voies communales de Pioux, du Trantoul, la route des Ausselats à Celzet en partie, ainsi que quelques tronçons sur la route de la Bessière.

Tous les travaux de préparation et de curage des fossés nécessaires à ces voies seront réalisés ainsi que le fauchage et l'élagage sur l'ensemble des voies communales.

Commune

Des travaux de drainage et d'empierrement sont prévus en fin d'année sur les chemins ruraux des Places aux Janenques, et du village de Valès à la limite de la commune vers Caramaurel.

Tarifs 2020

SALLE POLYVALENTE

Associations de la commune	Gratuit
Habitants de la Commune	130.00 €
Extérieurs à la Commune	270.00 €
Réunion seule	70.00 €
Réunion + repas	270.00 €
Chauffage	10.00 €/Heure

Caution de 500 € demandée et restituée à l'état des lieux final

SALLE DES FÊTES

Du 1/11 au 31/12 et du 01/01au 30/04		
Habitants de la commune	65.00€	
Extérieurs à la commune	130.00 €	
Du 1/05 au 31/10		
Habitants de la commune	45.00€	
Extérieurs à la commune	90.00€	
Caution de 150 € demandée et restituée à l'état des lieux final		

Redevance assainissement:

Année 2020 :

Part fixe: 80 €

Part variable : 1.50 € le m³ d'eau consommée durant l'année 2019

Année 2021 :

Part fixe : 80 €

Part variable : 1.50 € le m³ d'eau consommée durant l'année 2020

Le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif, pour les propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement est fixé à $2\,100,00$ \in par logement.

<u>Cimetière concessions</u>:

Concessions 50 ans (plus de perpétuelles)	50.00 € le m²
Columbarium (cases pour 4 urnes de 20 cm de diamètre)	
15 ans	600.00€
30 ans	1 000.00 €
Taxe de dispersion	50.00€
Gravure sur livre du souvenir à la charge du preneur	
Espaces pour caves urnes 1 m², 30 ans	50.00 € le m²

État civil 2019



HÉBRARD Mïa AMANS Thibault MORIO Maëlys ROUS Antonin DUCROCQ Lowell Le Puech Bas Le Bourg Les Farguettes Le Bourg Les Cambous



ROZIERE Michaël et LAGAUDE Stéphanie Lotissement Bois de Madame

COUFFIGNAL Florian et LAHONTANG Lise Les Puech Haut et Bas

BALARD Damien et MARGAIL Julie Le Bruel



Ils nous ont quittés

BOYER Simone GRANIER Eugène MOULY Adrienne TEYSSÈDRE Gilbert GARRIC Ernest GRANIER Michel ROUQUIÉ Justin TOUÉRY Maria